

2015 COMPTES 2016 DU FONDS VERT



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des services à la gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Elle a été produite par la Direction des communications du MDDELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.mddelcc.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction générale des services à la gestion
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, boîte 2
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3860

Ou visitez notre site Web :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Référence à citer

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Comptes du Fonds vert 2015-2016, 2017, 33 pages. [En ligne].

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes-fonds-vert-2015-2016.pdf> (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-77787-8 (PDF)

ISBN 978-2-550-77786-1 (imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2017

Mot du ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre la première édition des Comptes du Fonds vert, qui porte sur l'exercice 2015-2016.

Depuis sa création en 2006, le Fonds vert est devenu un outil important pour la réalisation de mesures favorisant un développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion des matières résiduelles et de gouvernance de l'eau.

En effet, 12 ministères et organismes et de nombreux autres partenaires, dont 1 101 municipalités, réalisent des projets liés à la lutte contre les changements climatiques, à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des matières résiduelles, qui touchent tous les secteurs de la société québécoise.

Ainsi, le Fonds vert constitue également un formidable levier économique, stimulant l'innovation technologique et commerciale et participant à la modernisation de l'économie du Québec.

Une reddition de comptes annuelle portant spécifiquement sur le Fonds vert s'avère essentielle.

Ce document présente un portrait détaillé des sources de revenus et des dépenses du Fonds vert pour l'exercice 2015-2016. Il fournit aussi de l'information sur l'utilisation de ces ressources et rend compte des principaux résultats atteints au cours de cet exercice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques



David Heurtel
Québec, le 27 mars 2017

Liste des acronymes

FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
FRN	Fonds des ressources naturelles
GES	Gaz à effet de serre
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SAP	Sanction administrative pécuniaire
TCR	Table de concertation régionale

Table des matières

1. Présentation du Fonds vert	1
1.1. Création des comptes du Fonds vert	1
1.2. Le Fonds vert	1
1.3. Faits saillants de l'exercice 2015-2016	2
1.4. Évolution des revenus du Fonds vert au 31 mars 2016	4
1.5. Évolution des dépenses du Fonds vert au 31 mars 2016	5
2. Sommaire des résultats financiers 2015-2016 du Fonds vert	7
2.1. Revenus et dépenses du Fonds vert	7
3. Changements climatiques	11
3.1. Dépenses pour la lutte contre les changements climatiques	11
3.2. Résultats des programmes de lutte contre les changements climatiques	12
4. Matières résiduelles	21
4.1. Dépenses dans le secteur des matières résiduelles	21
4.2. Résultats des programmes relatifs aux matières résiduelles	21
5. Gouvernance de l'eau	23
5.1. Dépenses dans le secteur de la gouvernance de l'eau	23
5.2. Résultats et réalisations en matière de gouvernance de l'eau	23
6. Barrages	25
6.1. Dépenses dans le secteur des barrages	25
7. Autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.1. Revenus dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.2. Dépenses dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	27
7.3. Résultats et réalisations dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement	28
8. Frais d'administration par secteurs d'activité	29
9. Provenance du surplus cumulé	31
10. Prévision des revenus et des dépenses	33



1. Présentation du Fonds vert

1.1. Création des comptes du Fonds vert

En février 2016, le gouvernement annonçait une réforme importante de la gestion du Fonds vert basée sur les trois grands principes de gouvernance que sont la rigueur, la transparence et la reddition de comptes.

Dans cet esprit, lors du discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement décidait de créer les Comptes du Fonds vert, un outil permettant d'assurer une reddition de comptes financière spécifique au Fonds vert et d'améliorer l'information et la transparence quant à l'utilisation des sommes qui y sont versées.

Le projet de loi 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin 2016. Celui-ci prévoit notamment la publication d'une première version des Comptes du Fonds vert, portant sur l'exercice financier 2015-2016, en février 2017. Il est prévu que les Comptes du Fonds vert 2016-2017 seront publiés en septembre 2017.

Les Comptes du Fonds vert feront l'objet d'un processus d'amélioration continue, dans un souci de transparence et de reddition de comptes de l'information relative au Fonds vert, notamment les résultats financiers et les résultats des programmes mis en œuvre.

1.2. Le Fonds vert

Le Fonds vert a été créé en juin 2006 et il est affecté, depuis, au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Important levier financier, le Fonds vert contribue à soutenir les divers partenaires que sont les ministères et organismes, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.

Le Fonds vert est une source globale de financement gouvernementale réservée aux initiatives en matière de développement durable et d'environnement : des revenus y sont versés et des dépenses y sont imputées. Il ne constitue donc pas un programme d'aide financière, mais un outil réservé au financement

de mesures ou de programmes que le Ministère réalise avec ses partenaires, le cas échéant.

Au 31 mars 2016, le Fonds vert disposait d'un budget de 3,3 milliards de dollars pour la période 2013-2020. En novembre 2016, ce budget a été porté à 3,7 milliards de dollars.

Le Fonds vert tire principalement ses revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone), mais il bénéficie aussi de revenus issus de la gouvernance de l'eau, de l'élimination des matières résiduelles et d'autres sources, telles que la tarification des autorisations environnementales, la gestion des barrages, les amendes et les sanctions administratives pécuniaires (SAP).

L'argent versé au Fonds vert est utilisé aux fins pour lesquelles il a été perçu. Il permet notamment le financement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). En finançant le PACC 2013-2020, le Fonds vert contribue entre autres à la réalisation du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20 % en 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Le Fonds vert finance aussi les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Dans le domaine de l'eau, il permet également de réaliser plusieurs engagements gouvernementaux. De plus, la compensation versée au Fonds vert par le gouvernement fédéral, pour le transfert de responsabilité de trois barrages au gouvernement du Québec, est utilisée pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de ceux-ci. Enfin, d'autres éléments liés à la protection de l'environnement, tels que la délivrance des autorisations environnementales, celle des attestations d'assainissement en milieu industriel et la gestion des SAP, sont aussi financés par le Fonds vert.

De l'information et de la documentation concernant les programmes mis en œuvre dans le cadre du Fonds vert sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>.

1.3. Faits saillants de l'exercice 2015-2016

Cette section présente les principales réalisations relatives au Fonds vert pour l'année 2015-2016.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



858,5 M\$

Revenus découlant des quatre ventes aux enchères réalisées dans le cadre du marché du carbone en 2015-2016



244,4 M\$

Versements effectués au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) en 2015-2016



916 000 t

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites (cumulées depuis 2013-2014, au 31 mars 2015)



MATIÈRES RÉSIDUELLES



68,8 M\$

Subventions redistribuées en 2015-2016 à 750 bénéficiaires représentant 1 101 municipalités dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles



972 k\$

Investissements en 2015-2016 dans le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage



GOUVERNANCE DE L'EAU



1

Nombre de tables de concertation régionales mise sur pied en 2015-2016



BARRAGES

2,3 M\$

Pour réparer, mettre aux normes, gérer, exploiter et entretenir en 2015-2016 les trois barrages dont la responsabilité a été transférée par le gouvernement fédéral, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Laniel



AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

15 515

Inspections effectuées en 2015-2016 par le Ministère pour la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

523

Nombre de sanctions administratives pécuniaires (SAP) imposées en 2015-2016

3 787

Nombre d'autorisations environnementales délivrées en 2015-2016

Changements climatiques

Au cours de l'année 2015-2016, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES qui ont rapporté un total de 858,5 millions de dollars. Ces revenus ont été entièrement versés au Fonds vert. Ainsi, le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) a bénéficié de virements totalisant 244,4 millions de dollars en provenance du Fonds vert pour le financement d'actions touchant le secteur des transports.

Selon les données les plus récentes, en date du 31 mars 2015, la réduction du nombre de tonnes d'émissions de GES s'élève à 916 000. Ce résultat est cumulé depuis l'exercice 2013-2014. Ces réductions ont été réalisées dans le secteur de l'énergie (623,000 t), du transport (210,100 t), du bâtiment (58,900 t) et de l'industrie (24,000 t).

Matières résiduelles

68,8 millions de dollars ont été redistribués en 2015-2016 à 750 bénéficiaires représentant 1 101 municipalités, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Des investissements de près de 1,0 million de dollars ont été réalisés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Depuis le lancement de ce programme, quinze projets ont été lancés et sont en cours, ont été annoncés ou ont été approuvés.

Gouvernance de l'eau

En 2015-2016, une nouvelle table de concertation régionale (TCR) a été mise sur pied dans la zone de l'estuaire fluvial, portant le nombre total de TCR à six. À terme, douze TCR seront mises sur pied pour couvrir l'ensemble du Québec méridional.

Barrages

En 2015-2016, 2,3 millions de dollars ont été investis pour réparer, mettre aux normes, gérer, exploiter et entretenir les trois barrages du Témiscamingue dont le gouvernement fédéral a transféré la responsabilité au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage Laniel.

Autres éléments liés à la protection de l'environnement

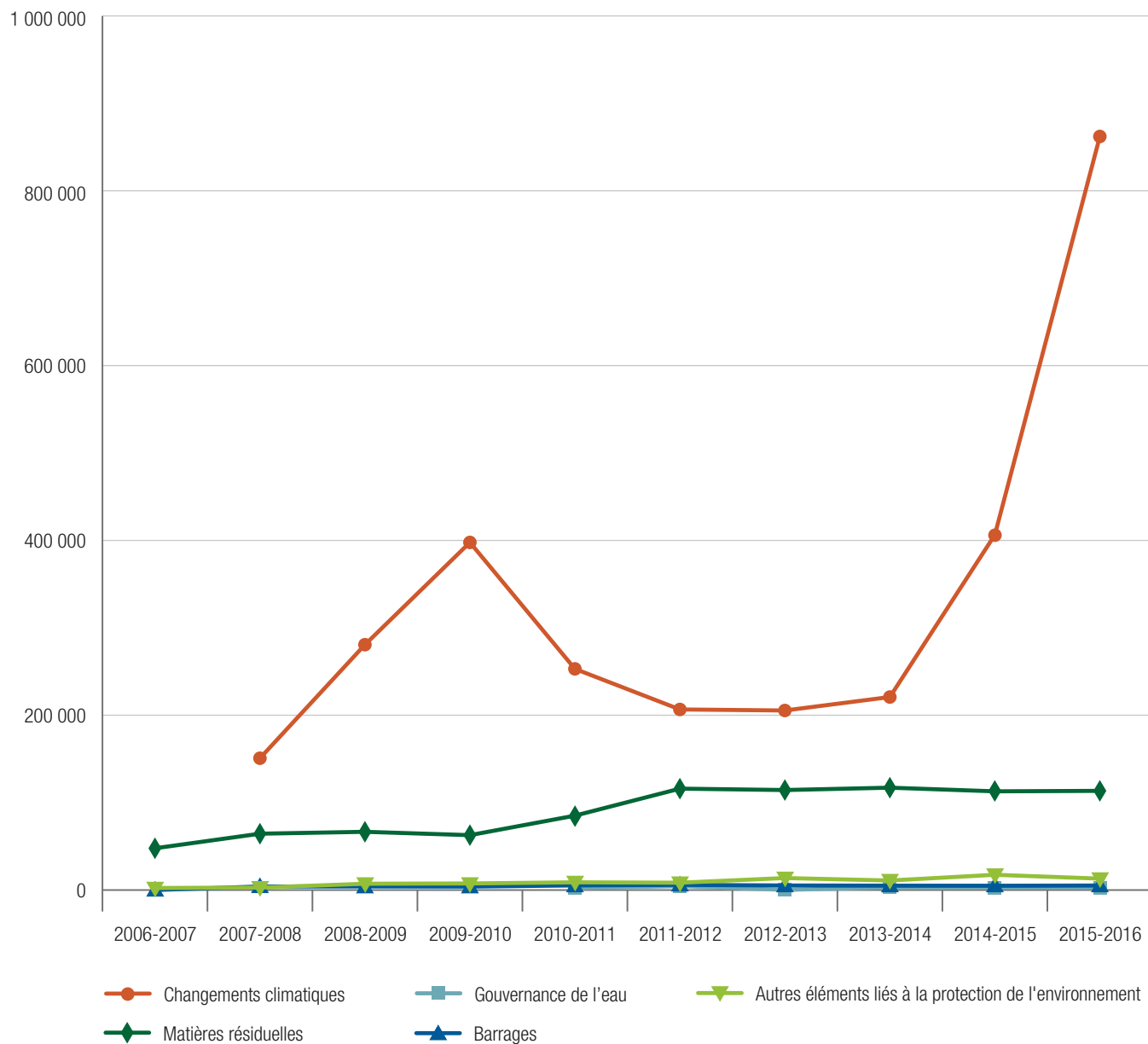
En 2015-2016, 15 515 inspections ont été effectuées par le Ministère pour la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le Ministère a imposé 523 SAP pour des manquements à la LQE.

En 2015-2016, 3 787 autorisations environnementales ont été délivrées pour aider les demandeurs d'autorisation à se conformer aux objectifs environnementaux.

1.4. Évolution des revenus du Fonds vert au 31 mars 2016

Les revenus liés à la lutte contre les changements climatiques ont connu une hausse importante depuis l'exercice 2013-2014, avec l'entrée en vigueur du marché du carbone et la tenue de ventes aux enchères d'unités d'émission de GES. Les revenus provenant des autres catégories sont demeurés stables.

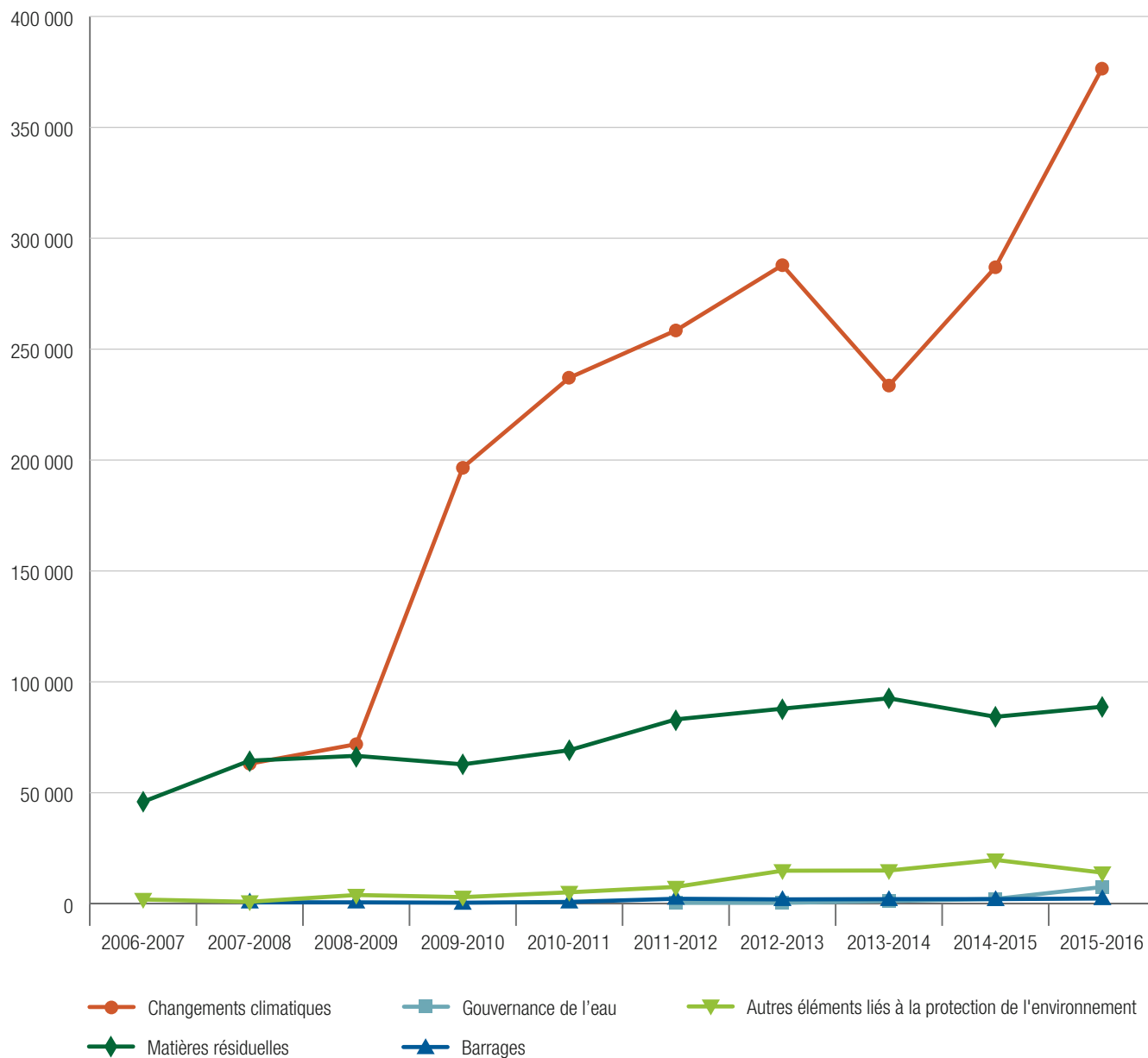
Historique des revenus relatifs au Fonds vert par secteurs d'activité (en k\$)



1.5. Évolution des dépenses du Fonds vert au 31 mars 2016

L'augmentation des dépenses liées à la lutte contre les changements climatiques depuis l'exercice 2013-2014 s'explique par la mise en œuvre progressive des programmes et mesures du PACC 2013-2020. Les dépenses dans les autres catégories demeurent proportionnelles aux revenus générés pour ces mêmes catégories.

Historique des dépenses relatives au Fonds vert par secteurs d'activité (en k\$)





2. Sommaire des résultats financiers 2015-2016 du Fonds vert

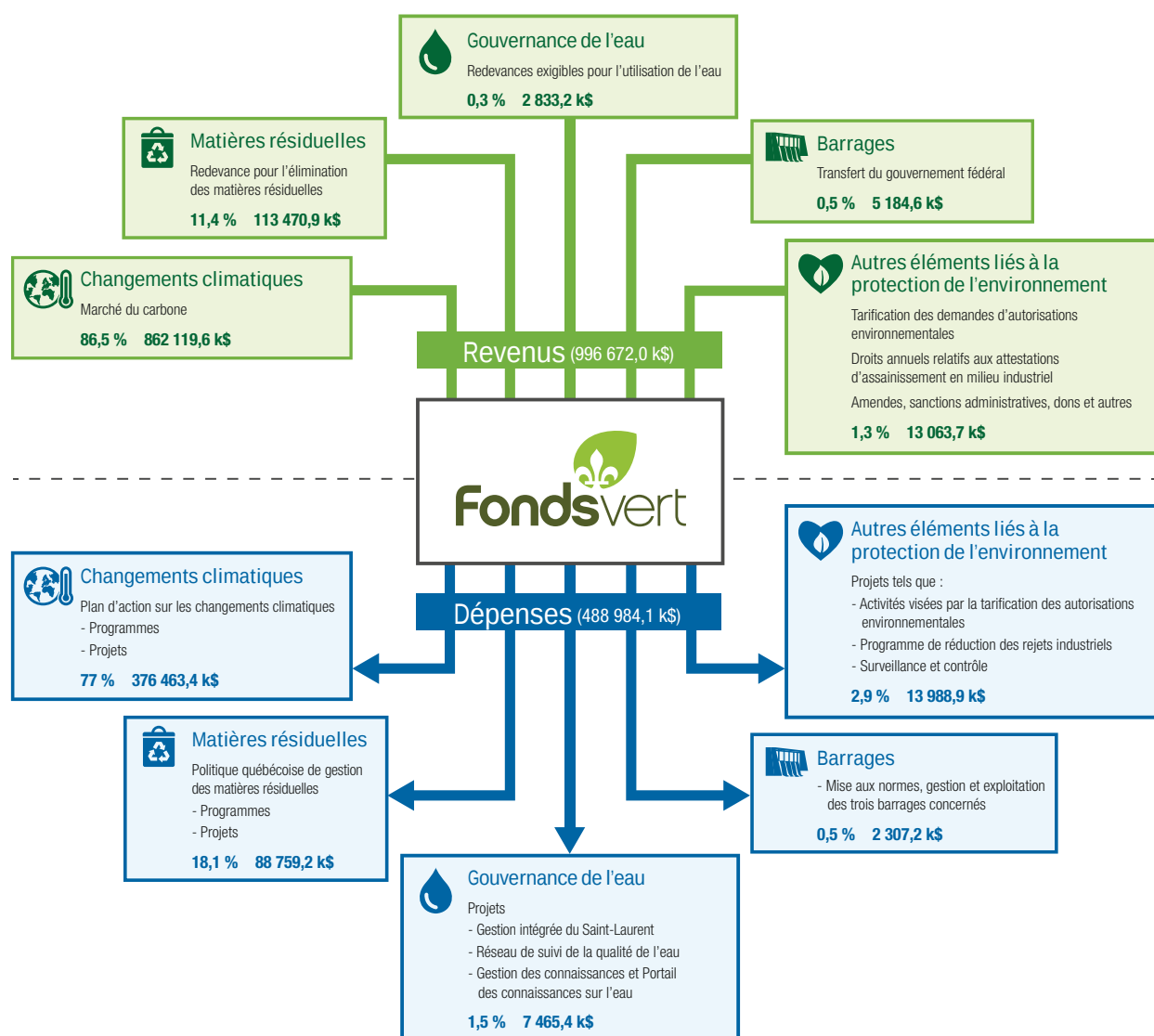
2.1. Revenus et dépenses du Fonds vert

Des revenus de 996,7 millions de dollars ont été portés au Fonds vert lors de l'exercice financier 2015-2016. Près de 98 % de ces revenus proviennent de la vente d'unités d'émission de GES dans le cadre du marché du carbone, ainsi que des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Les dépenses du Fonds vert, qui s'élevaient à 489,0 millions de dollars en 2015-2016, ont été principalement affectées aux programmes visant la lutte contre les changements climatiques (376,5 millions de dollars) et aux programmes du volet des matières résiduelles (88,8 millions de dollars).

Le schéma et le tableau qui suivent illustrent l'ensemble des revenus et des dépenses qui transigent par le Fonds vert, pour chacun de ses volets.

Revenus et dépenses 2015-2016



Revenus et dépenses par activités du Fonds vert en 2015-2016 – Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (en milliers de dollars)

Activités	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	862 119,6	376 463,4	485 656,2
Matières résiduelles	113 470,9	88 759,2	24 711,7
Gouvernance de l'eau	2 833,2	7 465,4	(4 632,2)
Barrages	5 184,6	2 307,2	2 877,4
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	13 063,7	13 988,9	(925,2)
Total	996 672,0	488 984,1	507 687,9

Le Fonds vert tire ses revenus des activités suivantes :

- La lutte contre les changements climatiques, financée par les revenus du marché du carbone et par les intérêts et revenus de placement, représentant 862,1 millions de dollars (86,5 % des revenus du Fonds vert);
- La réduction des matières résiduelles, financée par la redevance sur les matières résiduelles et par les intérêts et revenus de placement, représentant 113,5 millions de dollars (11,4 % des revenus du Fonds vert);
- La gouvernance de l'eau, financée par la redevance sur l'eau et par les intérêts et pénalités, représentant 2,8 millions de dollars (0,3 % des revenus du Fonds vert);
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec, financées par des transferts du gouvernement fédéral, représentant 5,2 millions de dollars (0,5 % des revenus du Fonds vert);
- Les autres éléments liés à la protection de l'environnement, financés notamment par les revenus des autorisations environnementales, des attestations d'assainissement en milieu industriel et des SAP, représentant 13,1 millions de dollars (1,3 % des revenus du Fonds vert).

Les états financiers du Fonds vert sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/etats_financiers/2015-2016.pdf.

Par ailleurs, la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert en 2015-2016, au 31 mars 2016, est présentée à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/aides-financieres-2015-2016.pdf>.

Nature des revenus liés au marché du carbone

La redevance sur les carburants et combustibles fossiles instaurée en 2007 et versée au Fonds vert a été remplacée par l'assujettissement des grands émetteurs et des distributeurs de carburants et combustibles fossiles au marché du carbone. Les revenus tirés de ce marché permettent de financer des mesures qui visent à réduire les émissions de GES et à favoriser l'adaptation de la société québécoise aux impacts des changements climatiques.

En effet, le gouvernement a fait le choix de verser au Fonds vert la totalité des revenus générés par les ventes aux enchères du marché du carbone afin de financer les mesures du PACC 2013-2020.

Le marché du carbone

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) – plus communément appelé « marché du carbone » depuis sa liaison avec celui de la Californie et auquel se joindra sous peu l'Ontario – est un mécanisme de marché flexible qui vise à obtenir des réductions nettes d'émissions de GES en induisant un coût carbone dans la prise de décisions d'affaires et à faciliter ces réductions, à moindre coût, tout en favorisant le recours à des technologies propres.

Le marché du carbone vise les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'électricité qui émettent 25 000 tonnes métriques équivalent CO₂ ou plus par année (alumineries, cimenteries, producteurs d'électricité, etc.) et qui doivent couvrir les émissions de GES attribuables à leurs activités, de même que les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, qui doivent couvrir les émissions de GES relatives à la combustion de l'ensemble des produits qu'ils distribuent au Québec (essence, diesel, propane, gaz naturel et mazout de chauffage). Il est également ouvert à d'autres personnes, physiques ou morales, qui désirent y participer, même si elles ne sont pas visées par une obligation réglementaire.

Par l'imposition de plafonds annuels globaux d'unités d'émission de GES, le gouvernement établit une limite maximale d'émission qui diminue progressivement au fil des ans. Les entreprises assujetties doivent se procurer des droits d'émission pour chaque tonne émise dans l'atmosphère.

Les entreprises de certains secteurs exposés à la concurrence nationale et internationale reçoivent gratuitement des unités d'émission de GES en fonction de leur niveau de production. Les entreprises qui parviennent à réduire leurs émissions de GES en dessous du nombre d'unités allouées (par exemple, en développant des technologies vertes ou en utilisant des procédés moins polluants) peuvent les vendre sur le marché du carbone à d'autres entreprises dont les émissions de GES ont dépassé leur allocation.

Le nombre d'unités allouées gratuitement aux émetteurs admissibles diminue progressivement afin de les inciter à faire des efforts supplémentaires pour réduire leurs émissions de GES.

Le marché du carbone est un outil de fiscalité verte qui nous permet de réduire nos émissions de GES en favorisant l'efficacité énergétique et l'innovation tout en générant des revenus pour financer des mesures permettant d'accélérer la transition du Québec vers une économie prospère, plus résiliente et plus sobre en carbone.



3. Changements climatiques

3.1. Dépenses pour la lutte contre les changements climatiques

Au Québec, c'est le marché du carbone qui garantit l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20 % en 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Ce marché, auxquels sont assujettis les grands émetteurs industriels et les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, couvre près de 85 % des émissions de GES du Québec depuis 2015.

Pour que la plus grande part possible de cette réduction soit réalisée au Québec plutôt que dans les États partenaires du marché du carbone, soit la Californie et bientôt l'Ontario, 100 % des revenus du marché sont réinvestis dans le PACC 2013-2020 pour financer des mesures visant la transition du Québec vers une économie plus sobre en carbone. Ainsi, au 31 mars 2016, près de 3,3 milliards de dollars sont prévus en investissements d'ici 2020 pour la mise en œuvre de 30 priorités et de plus de 150 actions visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cette mise en œuvre implique la participation de douze ministères mais également celle des municipalités, des entreprises, des citoyens et de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques au Québec. Ces sommes permettent au gouvernement du Québec de faire des investissements qui favorisent la réduction de la consommation d'hydrocarbures, qui stimulent le développement et l'utilisation de technologies vertes et qui favorisent l'exportation du savoir-faire québécois. Elles visent à améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées notamment sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. À noter que les deux tiers des revenus du marché du carbone sont consacrés à des mesures touchant les transports, principal secteur émetteur de GES au Québec.

Le PACC 2013-2020 ne se limite pas aux réductions de GES à court terme, à l'horizon 2020; il se projette également dans l'avenir en soutenant des transformations profondes de l'économie québécoise visant une décarbonisation à moyen et long termes. Le PACC 2013-2020 vise également à informer les acteurs de la société québécoise quant à l'état des connaissances sur l'évolution du climat, quant aux impacts appréhendés des changements climatiques et quant aux solutions de réduction et d'adaptation qui s'offrent à eux. Il a également pour objectif de mobiliser la population et les différents partenaires pour qu'ils s'engagent dans l'action.

Outre le PACC 2013-2020, plusieurs politiques gouvernementales concourent à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques, notamment la Politique énergétique 2030 et le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Des politiques en matière d'innovation, de sécurité civile et d'aménagement du territoire contribuent également, tant sur le plan de la réduction des émissions de GES que sur le plan de l'adaptation aux impacts des changements climatiques, à accélérer le développement durable du Québec.

Plusieurs programmes, destinés aux entreprises, aux citoyens et aux municipalités, sont déjà en œuvre. Ainsi, en 2015-2016, les dépenses du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques ont été de 376,5 millions de dollars. De ces sommes, 87 % ont été attribués au Fonds des réseaux de transport terrestre et au Fonds des ressources naturelles pour financer des actions touchant principalement le secteur du transport. Les subventions accordées pour l'amélioration du service de transport en commun, l'efficacité et la conservation énergétique en transport et l'achat de véhicules électriques constituent la majorité des dépenses réalisées dans le cadre de programmes normés.

Ces investissements du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, jumelés à sa participation au marché du carbone et à divers partenariats internationaux et nationaux, en font un chef de file dans ce domaine et favorisent le développement de nombreuses entreprises québécoises et la création d'emplois au Québec par la transition globale vers une économie verte et sobre en carbone. En plus de la réduction d'émissions de GES et de la réalisation de mesures d'adaptation, la contribution du gouvernement du Québec à la lutte contre les changements climatiques permet de nombreux cobénéfices qui découlent des investissements faits dans divers secteurs.

Dépenses par ministères et organismes pour la lutte contre les changements climatiques en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Ministère ou organisme	Rémunération (2015-2016)	Fonctionnement (2015-2016)	Amortissement (2015-2016)	Transfert (2015-2016)	Total 2015-2016	Total 2014-2015
FORT	-	-	-	244 350,0	244 350,0	169 150,0
FRN-MERN	3 299,9	532,8	-	79 424,6	83 257,3	85 737,4
MDDELCC	8 806,1	4 280,4	1 887,0	3 255,1	18 228,6	20 720,6
MTMDET	928,6	2 414,5	-	14 322,6	17 665,7	1 559,3
MSP	10,1	1 032,6	-	2 863,9	3 906,6	1 639,3
MSSS	-	-	-	3 902,7	3 902,7	4 000,1
MAPAQ	-	-	-	1 705,6	1 705,6	873,8
MFFP	139,9	826,3	-	-	966,2	209,2
MERN	-	36,4	-	700,0	736,4	809,0
FRN-MFFP	273,6	254,2	14,5	-	542,3	1 231,2
MAMOT	-	67,8	-	433,2	501,0	177,4
MTO	-	-	-	325,0	325,0	-
RBQ	192,7	35,7	-	-	228,4	235,1
MESI	11,9	-	-	135,7	147,6	590,7
Total	13 662,8	9 480,7	1 901,5	351 418,4	376 463,4	286 933,1

En ce qui concerne plus spécifiquement les dépenses de transfert de 351,4 millions de dollars, plus des trois quarts de ce type de dépenses ont été réalisées dans les quatre programmes suivants :

- 140,0 millions de dollars au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- 89,7 millions de dollars au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
- 27,7 millions de dollars au programme Roulez électrique;
- 27,3 millions de dollars au programme ÉcoPerformance.

3.2. Résultats des programmes de lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2016, 19 programmes de lutte contre les changements climatiques ont été lancés par quatre ministères dans le cadre du PACC 2013-2020, en plus des nombreuses actions qui ne font pas partie de programmes normés.

La grande majorité des sommes investies dans ces programmes vise à verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques, à soutenir la mobilité durable, à améliorer le bilan carbone des entreprises québécoises et à favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Jusqu'à maintenant, ces programmes ont permis des réductions annuelles de GES de l'ordre de 200 kilotonnes, mais d'ici 2020, ils devraient générer des réductions annuelles de plus de 2 000 kilotonnes. Leurs budgets totaux représentent environ 80 % des sommes totales qui seront investies à terme par des mesures du PACC 2013-2020.

Il est à noter qu'il y a un certain délai entre le décaissement des sommes et la concrétisation des réductions d'émissions de GES en raison du temps requis pour mettre en œuvre les projets financés. Ainsi, les sommes investies à ce jour continueront de générer des réductions de GES dans les années à venir.

Par ailleurs, certains programmes ne visent pas directement la réduction des GES, mais plutôt l'innovation ou la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions de GES à long terme grâce aux nouvelles technologies, une fois développées et appliquées, et aux changements de comportements qu'elles auront suscités. Des indicateurs et des cibles autres que la réduction des émissions de GES ont donc été élaborés pour assurer le suivi rigoureux de la performance de ces programmes.

D'autres programmes visant la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques sont en cours d'élaboration dans les différents ministères partenaires de la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Les détails des programmes lancés en date du 31 mars 2016 sont présentés dans le tableau suivant.

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par le Fonds vert

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2015-2016 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun (PAGASTC)⁵ (MTMDET) Le PAGASTC visait à soutenir les autorités organisatrices de transport (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun et favoriser une utilisation accrue du transport en commun afin notamment de réduire les émissions de GES.	119 200,0	0	117 127,5	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) (MTMDET) Ce programme d'aide financière offre des incitatifs pour l'aménagement et le développement des infrastructures maritimes, ferroviaires et intermodales.	82 000,0	5 387,2	6 504,1	250,0	0,0	0,0	Économie liée au coût de conservation des chaussées au Québec (couche d'usure) (\$)	5 859 \$
Écocamionnage (MTMDET) Ce programme vise à réduire les émissions de GES dans l'industrie du transport routier des marchandises et des véhicules lourds par des mesures permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique ou par l'utilisation d'énergies de remplacement.	77 550,0	6 775,6	14 981,8	325,0	66,3	108,0	Nombre de technologies subventionnées	15 448

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par le Fonds vert (suite)

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2015-2016 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) (MTMDDET) Ce programme d'aide financière offre des incitatifs pour favoriser les investissements en efficacité énergétique et le recours à des carburants qui émettent moins de GES dans le transport maritime, aérien et ferroviaire.	56 450,0	5 894,8	7 673,1	135,0	0,0	0,0	Nombre d'études et de projets pilotes subventionnés	4
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR)⁵ (MTMDDET) Le PAGTCR visait à favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif régional.	4 000,0	0	4 000,0	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Voir le PADTC au tableau des programmes financés par les virements du Fonds vert au FORT	Nombre de déplacements en transport collectif régional réalisés annuellement	918 843 déplacements en 2013-2014
ÉcoPerformance (MERN) Ce programme vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie de même qu'à l'amélioration des procédés.	352 100,0	27 320,5	56 709,4	900,6	24,4	24,4	Nombre de projets financés	317
Roulez électrique⁶ (MERN) Ce programme offre un rabais à l'achat ou à la location aux particuliers, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités du Québec qui souhaitent faire l'acquisition d'un véhicule entièrement électrique (VEE), hybride rechargeable (VHR), hybride (VH) ou électrique à basse vitesse (VBV), ou acquérir une motocyclette électrique.	125 300,0	27 743,8	62 293,1	30,1	9,2	11,9	Nombre de véhicules acceptés par type	VEE : 3 366 VHR : 3 661 VH : 7 096 VBV : 2
							Nombre de bornes de recharge installées	3 391

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par le Fonds vert (suite)

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2015-2016 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Rénoclimat – volet Chauffez vert (MERN) Ce programme d'aide financière destiné aux citoyens vise à réduire les émissions de GES par le développement de la filière de l'utilisation directe de la biomasse forestière résiduelle (combustion) pour les applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé) en vue de remplacer, totalement ou partiellement, les combustibles fossiles.	65 800,0	5 418,8	14 197,8	328,9	54,8	58,5	Nombre de projets admissibles	11 510
Biomasse forestière résiduelle (MERN) Ce programme a pour but de réduire les émissions de GES et la consommation des combustibles fossiles des entreprises par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.	57 200,0	10 225,1	15 181,8	79,4	0,6	0,9	Nombre de projets financés	88
Technoclimat (MERN) Ce programme vise à réduire les émissions de GES et à encourager le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies émergentes. Le programme offre un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation.	38 250,0	2 615,2	4 402,2	S. O. ⁷	S. O.	S. O.	Nombre de projets financés	7
Branché au travail⁶ (MERN) Ce programme vise à faciliter l'introduction des véhicules électriques au Québec en offrant une aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail destinée aux véhicules appartenant aux employés ou à l'organisation.	11 000,0	1 760,2	3 955,8	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre de demandes de participation acceptées	574
							Nombre de bornes de recharge installées	1 216

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par le Fonds vert (suite)

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2015-2016 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Promotion de l'électrification des transports (MERN) (MTMDET) Ce programme offre de l'aide financière pour soutenir la réalisation d'initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques et l'organisation d'événements internationaux scientifiques et techniques au Québec.	10 000,0	1 706,2	2 378,3	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre de projets soutenus	1
							Nombre de personnes ayant participé aux activités visant à promouvoir l'électrification des transports	Pas débuté
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (MDELCC) Ce programme offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés.	97 200,0	526,6	6 112,2	100,0	0,0	0,0	Quantité de matières organiques que les demandeurs s'engagent à traiter	99 320 tonnes par an
Prime-Vert (MAPAQ) Ce programme d'appui, axé sur l'agroenvironnement, a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à relever les défis que pose la protection de l'environnement.	6 500,0	322,0	473,8	8,3	0,0	0,0	Nombre de projets acceptés par année (biofiltre et oxydation catalytique)	9
							Nombre de producteurs rejoints en moyenne par projets financés	30

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par le Fonds vert (suite)

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépense 2015-2016 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Soutien aux essais de fertilisation (MAPAQ) Ce programme a pour objectif d'appuyer le secteur des productions végétales dans la réalisation d'essais de fertilisation des cultures afin d'ajuster les grilles de référence en fertilisation en fonction des réalités québécoises de culture.	3 500,0	414,5	798,9	S. O. ⁸	S. O.	S. O.	Nombre de nouvelles grilles de fertilisation publiées en 2020	0
Totaux	1 106 050,0	96 110,5	316 789,8	2 137,3	155,3	203,7		

1. Les budgets de la période 2017-2020 restent à confirmer.
2. Telles que proposées dans les annexes 3 relatives aux ententes administratives conclues avec les partenaires.
3. Réductions telles que présentées dans le bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020.
4. Indicateurs sélectionnés parmi des indicateurs proposés par les partenaires.
5. Programme transitoire implanté en 2013-2014 et financé à même le Fonds vert. Par la suite, ce programme a été financé par des virements du Fonds vert au FORT.
6. Ces montants correspondent au budget 2013-2017.
7. Un potentiel de marché sur dix ans pour chacun des projets soutenus est demandé. Il ne peut cependant être établi pour l'ensemble du programme.
8. Ces programmes ne visent pas directement la réduction de GES, mais plutôt l'innovation et la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions des GES à long terme par le développement de nouvelles technologies et les changements de comportements.

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par des virements du Fonds vert
au Fonds des réseaux de transport terrestre

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Virements effectués en 2015-2016 (en milliers de dollars)	Virements cumulés au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) (MTMDET) Ce programme vise à soutenir les autorités organisatrices de transport (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun et favoriser une utilisation accrue du transport en commun afin notamment de réduire les émissions de GES associées au transport des personnes. Il vise par ailleurs à favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif régional et à promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile.	956 600,0	140 000,0	292 800,0	23,0	45,0	90,2	Hausse annuelle de l'offre de service par rapport à 2006	30,0 % en 2015-2016
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) (MTMDET) Ce programme vise à offrir de l'aide financière pour des projets d'immobilisation et pour l'exploitation des services de transport en commun.	481 200,0	89 700,0	89 700,0					
Véloce II (MTMDET) Ce programme est un outil d'accompagnement destiné à aider les municipalités à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif au Québec. Le programme vise l'intensification de la mise en place d'infrastructures de transport favorisant les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte.	43 000,0 ⁵	5 000,0	16 499,0	S. O. ⁶	S. O.	S. O.	Nombre de kilomètres de voies cyclables	87,5
							Nombre de projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires	22

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par des virements du Fonds vert au Fonds des réseaux de transport terrestre (suite)

Programme et ministère	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Virements effectués en 2015-2016 (en milliers de dollars)	Virements cumulés au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Indicateurs				
				GES			Autres indicateurs ⁴	
				Objectif 2020 (en kilotonnes) ²	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Réductions cumulées au 31 mars 2015 (en kilotonnes) ³	Description	Résultats cumulés au 31 mars 2016
Projets de démonstration de taxis électriques (MTMDET) Ce programme offre de l'aide financière pour l'élaboration et la réalisation de projets d'évaluation de taxis électriques en conditions réelles d'utilisation.	6 600,0	650,0	3 000,0	S. O. ⁶	S. O.	S. O.	Nombre de taxis électriques en service	Demande en cours d'analyse
Totaux	1 487 400,0	235 350,0⁷	401 999,0	23,0	45,0	90,2		

1. Les budgets de la période 2017-2020 restent à confirmer.
2. Telles que proposées dans les annexes 3 relatives aux ententes administratives conclues avec les partenaires.
3. Réductions telles que présentées dans le bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020.
4. Indicateurs sélectionnés parmi des indicateurs proposés par les partenaires.
5. Cette somme inclut un montant de 1,5 million de dollars qui a été imputé directement au Fonds vert en 2013-2014.
6. Ces programmes ne visent pas directement la réduction de GES, mais plutôt l'innovation et la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions des GES à long terme par le développement de nouvelles technologies et les changements de comportements.
7. Le total des virements du Fonds vert au FORT s'élève à 244,4 millions de dollars en 2015-2016.



4. Matières résiduelles

4.1. Dépenses dans le secteur des matières résiduelles

L'ensemble des dépenses du secteur des matières résiduelles sont réalisées dans le cadre de la PQGMR et visent à contribuer à l'atteinte de son objectif fondamental, soit de n'éliminer que le résidu ultime. Le premier plan d'action accompagnant la PQGMR établit l'objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par habitant en 2015 et prévoit 40 actions pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les dépenses réalisées en 2015-2016 ont permis de financer les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de la PQGMR et de son plan d'action et de contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

Dépenses par programmes, mesures et activités dans le secteur des matières résiduelles en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Programmes, mesures ou activités	Dépenses
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	68 758,7
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	445,3
Programmes de subvention gérés par RECYC-QUÉBEC ¹	8 498,4
Chantier sur les matières organiques	973,7
Ensemble des autres mesures du plan d'action 2011-2015	2 150,1
Autres activités liées aux matières résiduelles ²	7 933,0
Total	88 759,2

1. Les sommes du Fonds vert gérées par RECYC-QUÉBEC servent à la mise en œuvre de programmes dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
2. Ces activités correspondent notamment à des activités d'administration et de coordination pour la mise en œuvre des mesures et programmes relatifs aux matières résiduelles.

4.2. Résultats des programmes relatifs aux matières résiduelles

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Ce programme contribue au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles. Il contribue ainsi à la réduction des quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination.

Le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR visait, pour 2015, à ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement, soit une réduction de 177 kilogrammes par habitant par rapport à 2008.

En 2015-2016, dans le cadre de ce programme, des subventions ont été redistribuées à 750 bénéficiaires, qui représentaient 1 101 municipalités. Selon les dernières données disponibles, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffrait à 724 kilogrammes en 2012. Les résultats pour 2015 seront diffusés suivant la publication, par la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), du Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec, en cours d'élaboration.

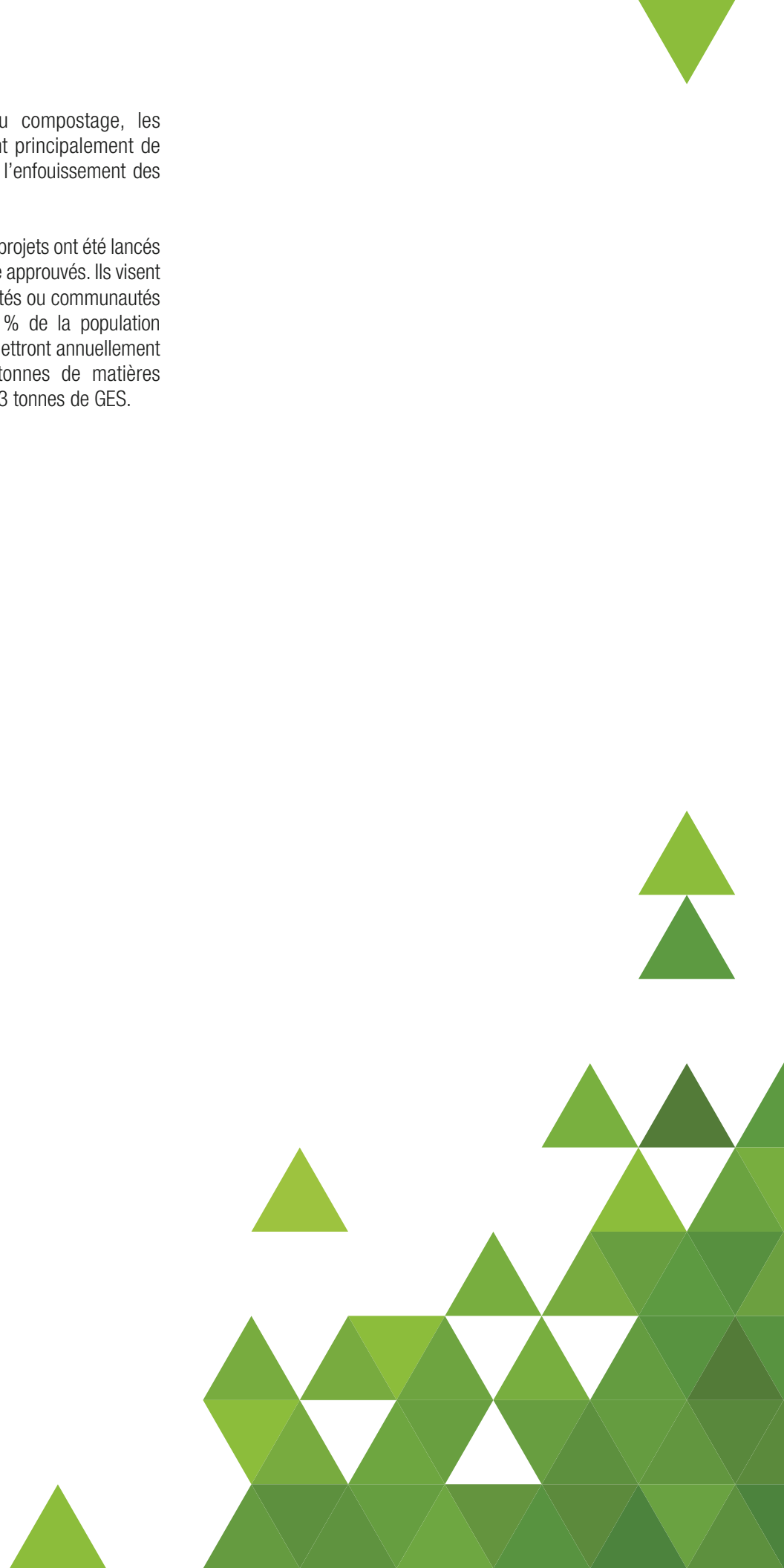
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Ce programme vise à soutenir financièrement la mise en place, sur l'ensemble du territoire du Québec, des infrastructures nécessaires pour bannir la matière organique de l'élimination et pour contribuer à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des émissions de GES.

En ce qui concerne le volet relatif à la biométhanisation, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de la substitution de carburants ou de combustibles fossiles et de l'évitement d'émissions de GES relatives à l'enfouissement des matières organiques.

En ce qui concerne le volet relatif au compostage, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de l'évitement d'émissions de GES relatives à l'enfouissement des matières organiques.

Depuis le lancement du programme, quinze projets ont été lancés et sont en cours, ont été annoncés ou ont été approuvés. Ils visent 216 municipalités, soit 17 % des municipalités ou communautés autochtones québécoises représentant 52 % de la population totale du Québec. À terme, ces projets permettront annuellement de détourner de l'élimination 929 300 tonnes de matières organiques et d'éviter l'émission de 146 323 tonnes de GES.



5. Gouvernance de l'eau

5.1. Dépenses dans le secteur de la gouvernance de l'eau

Les montants générés par la redevance sur l'eau sont utilisés pour soutenir diverses initiatives visant l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'eau. Ces initiatives sont, notamment, la publication quinquennale du Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, le développement du Portail des connaissances sur l'eau, dont la mise en ligne est prévue en 2018, et l'instauration d'un suivi de la qualité de l'eau par le Réseau-rivières. Une autre part de ces sommes est également utilisée pour réaliser les engagements du gouvernement du Québec en matière de gestion intégrée du Saint-Laurent, plus spécifiquement la mise sur pied des TCR.

Dépenses par activités dans le secteur de la gouvernance de l'eau en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Activités	Dépenses
Gestion des connaissances et Portail des connaissances sur l'eau	469,3
Réseau de suivi de la qualité de l'eau (Réseau-rivières)	356,7
Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent ¹	682,9
Autres activités de gouvernance de l'eau	5 956,5
Total	7 465,4

1. Une dépense de 675 k\$ a été affectée aux TCR.

5.2. Résultats et réalisations en matière de gouvernance de l'eau

Tables de concertation régionales

Les TCR permettent de réunir les différents intervenants régionaux visés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, ce qui favorise la concertation des intervenants concernés par les enjeux du Saint-Laurent sur chacun des territoires établis. Les TCR sont instaurées de manière progressive. Chacune est associée à une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent préétablie et doit se doter d'un plan d'action annuel, lequel doit mener à la production d'un plan de gestion intégrée régional. À terme, douze TCR seront instaurées, ce qui permettra d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional.

En 2015-2016, une TCR a été instaurée dans la zone de l'estuaire fluvial, portant le nombre total de TCR à six.

En 2015-2016, le taux de réalisation des mesures prévues par l'ensemble des plans d'action annuels des TCR a été de 71 %.

Réseau-rivières

Le Réseau-rivières est un réseau de suivi de la qualité de l'eau des rivières. Il permet de caractériser la qualité de l'eau à l'aide de paramètres physicochimiques et bactériologiques, d'en dresser un tableau récent et de suivre son évolution dans le temps. Actuellement, le réseau compte 260 stations d'échantillonnage réparties dans une centaine de bassins versants couvrant l'ensemble du Québec méridional. Les données colligées permettent notamment d'évaluer l'effet des différents programmes d'assainissement mis en œuvre au cours des années, puis d'encadrer et d'orienter les efforts additionnels à déployer dans le futur pour préserver ou améliorer la qualité de l'eau des eaux de surface.



6. Barrages

6.1. Dépenses dans le secteur des barrages

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu une entente visant à transférer la responsabilité de trois barrages du Témiscamingue au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Laniel.

En vertu de cette entente conclue en 2007, le gouvernement fédéral a versé au gouvernement du Québec la somme de 44,1 millions de dollars en compensation pour que le Ministère assure la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces barrages. Ce montant a été comptabilisé dans le Fonds vert à titre de revenu reporté et il figurera dans les revenus sur une période maximale de 20 ans.

En 2015-2016, le total des dépenses du Fonds vert pour les trois barrages dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec s'élève à 2,3 millions de dollars.

Dépenses par barrages en 2015-2016 (en milliers de dollars)

	Dépenses 2015-2016
Barrage des Quinze	485,6
Barrage de Kipawa	33,8
Barrage de Laniel	1 720,7
Autres	67,1
Total	2 307,2



7. Autres éléments liés à la protection de l'environnement

7.1. Revenus dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Le Fonds vert compte également d'autres types de revenus liés à la protection de l'environnement, notamment la tarification des autorisations environnementales, la tarification des attestations d'assainissement en milieu industriel, les SAP, les amendes et une contribution du gouvernement du Canada permettant de financer diverses activités. Pour l'année 2015-2016, des revenus de 13,1 millions de dollars ont été générés.

Revenus par activités dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Activités	Revenus
Autorisations environnementales	3 778,1
Attestations d'assainissement en milieu industriel	2 824,0
Sanctions administratives pécuniaires	1 976,9
Amendes	1 803,5
Contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales	1 256,2
Société du Plan Nord	993,0
Autres revenus	432,0
Total	13 063,7

7.2. Dépenses dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Les revenus générés par la tarification des autorisations environnementales, par les droits annuels appliqués aux attestations d'assainissement en milieu industriel et par les amendes et les SAP ont notamment permis le financement des effectifs affectés aux activités de traitement des dossiers relatifs aux autorisations environnementales, au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) de même qu'à la surveillance et au contrôle du respect de la LQE. Quant aux revenus découlant

de la contribution du gouvernement du Canada, ils permettent d'assurer les activités suivantes :

- Surveillance hydrométrique sur le territoire québécois;
- Mise en œuvre du programme du réseau climatologique du Québec;
- Financement du Secrétariat du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James;
- Suivi de la qualité de l'environnement;
- Collecte de l'information exigée par la réglementation environnementale fédérale visant le secteur des pâtes et papiers.

En janvier 2016, la Société du Plan Nord et le ministre ont signé une entente concernant la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 et de son plan d'action 2015-2020. En vertu de cette entente, la Société du Plan Nord versera une contribution financière pour la réalisation des priorités du plan d'action 2015-2020 en matière d'environnement. Ces priorités d'action visent à :

- Améliorer les connaissances écologiques du territoire;
- Améliorer les processus de consultation publique;
- Identifier des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées et planifier leur création;
- Réaliser des exercices de planification écologique.

Dépenses par activités dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Activités	Dépenses
Autorisations environnementales	3 768,6
Programme de réduction des rejets industriels	3 043,4
Sanctions administratives pécuniaires	3 174,2
Ententes fédérales-provinciales	1 136,7
Société du Plan Nord	993,0
Autres dépenses	1 873,0
Total	13 988,9

L'excédent des dépenses sur les revenus a été financé par les surplus des années antérieures.

7.3. Résultats et réalisations dans le volet des autres éléments liés à la protection de l'environnement

Autorisations environnementales

Les autorisations environnementales sont délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elles permettent d'aider les demandeurs d'autorisation à se conformer aux objectifs environnementaux et de démontrer, à la suite d'une analyse, que les projets soumis sont acceptables sur le plan environnemental.

En 2015-2016, le Ministère a délivré 3 787 autorisations environnementales.

Programme de réduction des rejets industriels

Le PRRI vise une diminution graduelle des polluants rejetés dans l'environnement en engageant les industries à réduire leurs rejets dans l'air, l'eau et le sol. L'attestation d'assainissement est l'outil légal qui permet au Ministère de rendre le PRRI opérationnel. L'attestation d'assainissement, renouvelable tous les cinq ans, établit les conditions environnementales en vertu desquelles l'établissement industriel doit exercer ses activités.

En 2015-2016, six premières attestations d'assainissement industriel ont été délivrées. De plus, deux établissements ont déposé une demande d'attestation d'assainissement industriel (soit une première attestation ou un renouvellement).

En date du 31 mars 2016, 78 établissements sont titulaires d'une attestation d'assainissement.

Surveillance et contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement

Les activités de surveillance et de contrôle permettent de veiller au respect de la LQE. Elles consistent à vérifier la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, à s'assurer de la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation.

En plus des poursuites pénales et des autres mesures administratives existantes, le Ministère dispose des SAP pour exercer efficacement son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la LQE et de sa réglementation. Les SAP permettent

de donner rapidement une sanction, imposée par l'appareil administratif, et un retour rapide à la conformité lors de la constatation d'un manquement à la LQE. Les SAP sont un incitatif qui favorise le respect de la LQE en dissuadant la répétition d'un tel manquement.

En 2015-2016, 15 515 inspections ont été effectuées pour la surveillance et le contrôle du respect de la LQE.

En 2015-2016, 523 SAP ont été imposées.

8. Frais d'administration par secteurs d'activité

Les frais d'administration du Fonds vert comprennent principalement des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Les frais liés à la réalisation des activités correspondent aux efforts directement consentis pour la mise en œuvre des programmes et des activités du Fonds vert. Ces frais représentent 10,8 % de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2015-2016.

Les frais de gestion liés à l'administration correspondent aux activités de soutien nécessaires à la gestion administrative du Fonds vert. Ces frais représentent 0,7 % de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2015-2016.

Frais d'administration par secteurs d'activité du Fonds vert en 2015-2016 (en milliers de dollars)

Activités	Frais liés à la réalisation des activités	Frais de gestion liés à l'administration	Total
Changements climatiques	24 022,5	1 022,5	25 045,0
Matières résiduelles	8 238,1	638,8	8 876,9
Barrages	2 222,8	84,4	2 307,2
Gouvernance de l'eau	5 778,6	996,9	6 775,5
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	12 512,3	831,5	13 343,8
Total	52 774,3	3 574,1	56 348,4



9. Provenance du surplus cumulé

Provenance du surplus cumulé par activités du Fonds vert au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

Activités	Surplus cumulés au 31 mars 2016
Changements climatiques	971 693,3
Matières résiduelles	155 157,2
Barrages	30 799,2
Gouvernance de l'eau	4 154,3
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	6 734,4
Total	1 168 538,4

Au 31 mars 2016, le surplus cumulé du Fonds vert s'élevait à près de 1,2 milliard de dollars. Ce surplus est principalement constitué des sommes provenant des volets de la lutte contre les changements climatiques et des matières résiduelles.

En ce qui concerne les surplus cumulés du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques, il est à noter qu'il existe un délai entre le lancement d'une action, d'une mesure ou d'un programme et le moment où les sommes qui y sont associées sont déboursées. Conséquemment, le surplus de 971,7 millions de dollars représente des sommes qui n'ont pas encore été dépensées depuis le lancement du PACC 2013-2020, mais qui ont été allouées à des mesures précises. Comme les dépenses annuelles devraient augmenter graduellement au cours des prochaines années, ces sommes seront utilisées ultérieurement. Rappelons que les revenus engendrés par le marché du carbone sont entièrement alloués à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Les surplus cumulés de 155,2 millions de dollars attribuables au secteur des matières résiduelles sont essentiellement constitués des fonds alloués au PTMOBC et, dans une moindre mesure, des sommes allouées à la mise en œuvre du plan d'action qui accompagne la PQGMR et qui ne sont pas encore dépensées. Ainsi, 130,5 millions de dollars des surplus cumulés dans le secteur des matières résiduelles constituent les fonds accumulés à ce jour qui sont réservés au financement des projets d'infrastructures approuvés dans le cadre du PTMOBC. La part restante, soit 24,7 millions de dollars, représente la portion de l'enveloppe allouée à la mise en œuvre du plan d'action de la PQGMR qui n'a pas encore été dépensée, bien que 20,2 millions de dollars de ce total étaient engagés au 31 mars 2016.

Les surplus de 30,8 millions de dollars dans le secteur des barrages correspondent à des transferts du gouvernement fédéral non utilisés à ce jour.



10. Prévision des revenus et des dépenses

Prévision des revenus et des dépenses par activités du Fonds vert en 2016-2017 (en milliers de dollars)¹

Activités	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	416 383,6	697 647,0	(281 263,4)
Matières résiduelles	119 248,8	116 660,7	2 588,1
Gouvernance de l'eau	3 000,0	4 012,9	(1 012,9)
Barrages	5 088,3	2 755,6	2 332,7
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	22 713,4	22 314,0	399,4
Total	566 434,1	843 390,2	(276 956,1)

1. La prévision des revenus et des dépenses correspond à la révision du budget des fonds spéciaux effectuée en juillet 2016.

La prévision des revenus et des dépenses 2016-2017 révisée en juillet 2016 permet d'estimer des revenus de 566,4 millions de dollars, dont 416,4 millions de dollars sont attribuables aux revenus générés par le marché du carbone. La dépense totale est estimée à 843,4 millions de dollars, dont 697,6 millions sont consacrés à la lutte contre les changements climatiques. L'écart de 276,9 millions de dollars sera absorbé à même les surplus cumulés au 31 mars 2016.

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 